

T 13 G 55

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FONDATION CARNOT



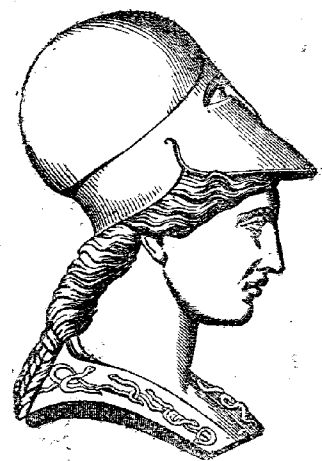
RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE LE 8 JUIN 1901

PAR

M. G. DE TARDE

AU NOM DE LA COMMISSION



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC I

Typographie CHÉMEROT & RENOUARD
 Fr. RENOUARD, Succr
 19, Rue des Saussaies-Pères, 19

N^o d'ordre
 Épreuve de
 Expédite le 23 JUILLET 1901

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FONDATION CARNOT

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE LE 8 JUIN 1901

PAR

M. G. DE TARDE

AU NOM DE LA COMMISSION

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la liste des veuves d'ouvriers qui ont été jugées par votre Commission les plus dignes de recevoir les secours de la fondation Carnot. Le chiffre des demandes annuelles, depuis 1895, après un abaissement momentané qu'expliquait la publicité donnée par l'Institut à ses avertissements de nature à décourager un grand nombre de postulants, n'a pas tardé à se relever. De 588 en 1897 il est monté, par degrés, à 1882 en 1901. Je viens d'apprendre, il est vrai, que ce dernier chiffre doit être diminué d'une unité, et pour une cause malheureusement peu commune. L'un des postulants a écrit, le 18 mai courant, que, sa position pécuniaire s'étant beaucoup améliorée, elle nous prie de reporter sur

d'autres infortunes la part qui aurait pu lui revenir dans notre distribution de fonds. « Il aurait été profondément triste pour moi, dit-elle, d'accepter un secours dont je n'ai plus besoin, alors que ma part peut faire la joie d'autres plus nécessiteuses. » C'est, je crois, la première fois qu'une demande de ce genre est retirée pour un pareil motif. Je voudrais pouvoir ajouter que cette femme, aussi digne de compassion naguère qu'à présent d'envie, et d'estime toujours, était portée sur notre liste de présentation. Mais, comme elle n'a à sa charge que 4 enfants en bas âge, nous avons dû l'éliminer. Nous sommes forcés, en effet, de soumettre à des conditions de plus en plus rigoureuses, le succès des demandes que nous recevons. Nous avons le regret de constater que, si une certaine augmentation numérique des secours disponibles a suivi le mouvement ascendant des pétitions, elle a marché d'un pas bien lent. Depuis 1897, la proportion du nombre des secours accordés relativement à celui des secours demandés et, on peut le dire, espérés avec la confiance la plus touchante, la plus justifiée en apparence, n'a cessé de décroître. Elle s'est abaissée régulièrement suivant la série suivante : 12,2 p. 100, 9 p. 100, 8,8 p. 100, 8,5 p. 100, 6,9 p. 100. L'écart va grandissant, entre les espérances légitimes que nous faisons naître et celles qu'il nous est possible de réaliser.

Des fonds dont nous pourrions disposer au 23 juin prochain, jour anniversaire de la mort du président Carnot, seront :

Pour la fondation Carnot, de.	15 400 fr.
Pour la fondation Gasne, de.	400 »
Soit un total de.	<u>15 800 fr.</u>

qui permettent la distribution de deux secours de 200 francs à 2 veuves d'employés, et de 77 secours de même somme à 77 veuves d'ouvriers. Mais le hasard, un hasard sur lequel nous avons fini par compter, car il se reproduit à peu près tous les ans, a fait qu'il nous est tombé du ciel, ¹⁸ ~~je veux dire de M^{me} Bergeron~~, au moment voulu, une bourse contenant 2000 francs, c'est-à-dire 10 secours nouveaux destinés, d'après les termes exprès de la bienfaitrice, à continuer l'œuvre de la première des deux fondations que nous venons de nommer. En somme, 87 veuves d'ouvriers et 2 veuves d'employés vont, cette année-ci, être secourues dans la mesure, hélas ! si cruellement insuffisante de nos ressources.

1, M^{me} Bergeron,

Quelles misères cette faible obole va soulager, il est malaisé de s'en former une idée complète, mais une courte statistique la laisse deviner. Le total de ces pauvres femmes, toutes indigentes, réduites à leurs bras pour vivre et faire vivre leur famille, se compose ainsi :

Veuve ayant 13 enfants vivants.	1
— 11 —	2
— 10 —	3
— 9 —	11
— 8 —	15
— 7 —	23
— 6 —	29
— 5 —	4
— 4 —	1
	<hr/>
	89

La dernière veuve qui figure sur ce tableau, celle qui n'a que 4 enfants vivants, tous d'ailleurs en bas-âge, a, de plus, à sa charge sa belle-mère et ses vieux parents. Beau-

coup d'autres sont dans le même cas. Il en est qui, non contentes d'élever leurs nombreux enfants, adoptent des orphelins de leur parenté, soignent avec dévouement les enfants du premier lit de leur mari. Telle femme ayant déjà 6 enfants mineurs, recueille un neveu et l'élève. Telle autre journalière, âgée de 42 ans, ayant eu 15 enfants, dont 13 vivants, en a 11, encore mineurs, à nourrir, sans compter sa vieille mère, elle y ajoute un enfant assisté par le département de la Seine. Il semble que l'habitude de se dévouer chez certaines âmes devienne une seconde nature, un besoin qui se fortifie et se développe par ses satisfactions mêmes, si amples qu'elles soient. Souvent le mari, alcoolique, a légué à sa femme, pour tout héritage, les germes de la tuberculose, et à quelques-uns de ses enfants aussi. Mais la veuve, quoique malade, travaille. J'en ai compté 14 plus ou moins infirmes ou malades. Quant aux enfants, sur 636 en tout, 7 sont scrofuleux, phtisiques ou épileptiques, 5 sourds-muets, 4 idiots, 19 atteints de diverses infirmités. J'ai noté une femme qui porte un bandage parce qu'elle a été blessée à la suite de ses couches pour s'être levée trop tôt et se remettre au travail afin de nourrir ses 5 enfants dont l'aîné a 12 ou 13 ans. Mais le travail, quand il est une douleur et non pas seulement une fatigue, est peu fructueux. Et puis quand une mère a tant de jeunes enfants à soigner à la maison, comment peut-elle travailler au dehors. Et si elle ne travaille pas, comment empêchera-t-elle de mourir de faim ces êtres souffrants et débiles? Problème insoluble, en vérité, si à tant d'efforts d'impuissante bonté, d'héroïque et stérile dévouement, il n'est répondu par des élans de charité inépuisable.

Si la natalité diminue en France, Messieurs, nous pouvons dire au moins qu'elle augmente dans les familles que nous secourons. La moyenne du nombre des enfants par veuve en 1897 était de 6 à 7 ; à présent, elle est plus de 7. Mais c'est une triste consolation, car elle se fonde sur les exigences croissantes et nécessaires de l'Académie en fait de titres à ses préférences entre tant d'infortunes. Il n'en est pas moins vrai que le spectacle de familles si nombreuses dans les couches populaires de la nation, soit aux champs, soit à la ville, à Paris même est réconfortant pour un cœur, patriote, en dépit de ce que la revue de tant de souffrances a d'attristant. La lecture des dossiers qui nous font toucher du doigt ces plaies à la fois et les forces vives du pays et une sorte d'enquête spontanée et des plus instructives. Comme le disait avec raison M. Picot en inaugurant la série de nos rapports annuels, ces documents poignants sont un jour jeté sur l'intérieur de la famille ouvrière. Il nous la montrent empilée dans d'étroits locaux, endettée souffrante, mais féconde et luttant toujours. Me permettez-vous d'exprimer un regret : c'est que l'intérieur de la famille agricole, non moins vaillante, encore moins assistée, si ce n'est par des voisins presque aussi pauvres qu'elle, ne s'en trouve qu'à peine sous nos yeux dans notre étude de ces pièces administratives. Parmi les veuves qui sont proposées par nous à votre choix, près de la moitié, il est vrai, avaient pour maris des ouvriers ruraux (41 sur 89). Mais, si l'on retranche du nombre de ces derniers ceux qui exerçaient à la campagne comme tisserands, comme menuisiers, etc., un de ces métiers qui vont émigrant, eux aussi, des champs à la ville, il ne reste que 1 vigneron, 1 jardi-

nier, 2 bergers, 6 ouvriers agricoles et 6 cultivateurs, en tout 16 agriculteurs de profession, c'est-à-dire, moins du cinquième des secours accordés. C'est peu pour une population rurale qui est égale en France aux deux tiers de la population totale.

Si ces pauvres mères innombrables, qui sont éparses dans des chaumières isolées et pleines d'enfants ne s'adressent pas plus souvent à l'Institut, vous en savez bien la raison, Messieurs, c'est qu'elles ignorent notre existence d'abord, et, sinon, certes, le glorieux nom de Carnot, au moins la générosité de celle qui, l'ayant porté, a voulu rendre cette gloire bienfaisante, ce que toutes les gloires ne sont pas. Mais quand elles apprendront, peu à peu, cette libéralité, et, par suite, notre pouvoir, quel afflux effrayant, quelle marée montante de demandes plus lamentables, plus motivées les unes que les autres, allons-nous voir venir! Et si notre budget reste limité dans ses bornes actuelles, si nous ne pouvons, par la proportion infime de nos secours qu'ensemencer de douloureuses déceptions toujours plus nombreuses, sommes-nous bien sûrs que le résultat final de cette œuvre ne sera point plutôt contraire que conforme au noble vœu de la fondatrice? A parcourir ce triste défilé de maux, à voir tant de femmes, jeunes encore, plongées dans la plus noire misère parce qu'elles ont couru hardiment ce beau danger de mettre au monde 6, 7, 3 enfants ou même davantage, tandis que si elles n'en n'avaient qu'un ou deux, elles seraient peut-être heureuses, on ne peut s'empêcher de songer au déplorable effet qu'un tel exemple doit produire dans le voisinage de chacune d'elles. Si la société, si la nation reconnaissante n'aide pas ces femmes

à porter leur fardeau en retour du service qu'elles lui rendent, de la retenir sur le penchant de son déclin, de compenser par leur fécondité dévouée la stérilité égoïste de tant d'autres, que s'ensuivra-t-il ? Est-ce que ce cruel démenti au vieux proverbe, que le ciel bénit les nombreuses familles, n'agira point autour d'elles à la manière d'un frein malthusien ? Ne le cite-t-on pas déjà comme des modèles à ne pas suivre, dans un état social qui, par une conspiration inconsciente des institutions et des mœurs, semble organisé tout exprès pour favoriser le célibat ou du moins le mariage sans enfants ? Et faut-il s'étonner si ces cas de maternité ample et prodigieuse deviennent un phénomène de plus en plus exceptionnel.

Mme Carnot a donc visé juste, sous l'inspiration de son cœur. Elle a signalé un grand devoir social à remplir, et ouvert la voie à son accomplissement. Elle aura fait œuvre patriotique, donc, autant que philanthropique, pourvu que son impulsion soit largement suivie. Elle l'est, mais trop peu, il y a, de par le monde, tant de femmes riches qui gémissaient de n'avoir pas d'enfants ! A elles surtout il appartient de venir en aide à celles qui souffrent d'un mal précisément inverse, aux veuves pauvres et chargées d'enfants de toutes les classes sociales. Puisqu'elles ne savent que faire de leur fortune, en voilà un emploi tout trouvé et des meilleurs. Ce serait là une excellente manière d'entendre cette solidarité qu'il paraît difficile et urgent de définir et aussi de pratiquer. Et, à ce propos, laissez-moi encore, Messieurs, vous faire part d'un regret que j'éprouve : c'est que les donations ou legs faisant suite à la fondation Carnot affectent assez souvent, non cette fois-ci, et je le

constate avec plaisir, la forme anonyme. Cette modestie est louable assurément, mais ne pensez-vous pas qu'elle est peut-être de nature à décourager certains donateurs ou testateurs possibles? Il est toujours bon de signer des ouvrages, et il est assez naturel, quand on ne les signe pas, de les faire avec moins d'étendue, moins de soin, moins de substance. On peut ne pas signer un article de journal, on s'inscrit toujours, et on le doit, en tête d'un livre où l'on a mis le meilleur de son âme. Il est donc à désirer que les bienfaiteurs de l'humanité attachent à leur nom à leurs belles idées destinées à grandir, qui, en perpétuant le souvenir de leur bonté, la rendront contagieuse.

LISTE

PAR ORDRE DE CLASSEMENT DES VEUVES SECOURUES EN 1901

NUMÉROS DE CLASSEMENT.	NOMS des VEUVES.	NOMBRE D'ENFANTS.	LIEUX de DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	OBSERVATIONS.
1° Sur la Fondation CARNOT					
1	Prêtre	13	La Pierre-Aiguë.	Nièvre.	A sa mère à sa charge.
2	Chochoi.	11	Menneville.	Pas-de-Calais.	"
3	Méresse.	9	Le Cateau.	Nord.	"
4	Vèvre.	10	Lucenay-les-Aix.	Nièvre.	"
5	Sordon	10	Sigloy.	Loiret.	"
6	Pourchez.	10	Amiens.	Somme.	"
7	Collet.	9	Paris.	Seine.	"
8	Ranc.	9	Le Sapt.	Lozère.	"
9	Marie.	9	Le Guislain.	Manche.	"
10	Thaon.	9	Bouquemaison.	Somme.	"
11	Mulot.	9	Prunay-sous-Ablis.	Seine-et-Oise.	"
12	François	9	Ancerville.	Meuse.	"
13	Duprez.	9	Armentières.	Nord.	"
14	Loche.	9	Robiac.	Gard.	"
15	Leroux.	9	Montcavrel.	Pas-de-Calais.	"
16	Driège.	9	Flagey.	Haute-Marne.	"
17	Husson.	8	Paris.	Seine.	"
18	Geoffroy.	8	Id.	Id.	"
19	Robida.	8	Avranches.	Manche.	"
20	Médard.	8	Saint-Henri.	Bouches-du-Rhône.	A sa mère aveugle et sa sœur à sa charge.
21	Brest.	8	Marseille.	Id.	A sa mère infirme à soigner.
22	Loisel.	8	Manneville.	Seine-Inférieure.	"
23	Court.	8	La Maissonette.	Deux-Sèvres.	"
24	Le Guern.	8	Le Havre.	Seine-Inférieure.	Aide ses vieux parents.
25	Bardot.	8	St-Pardoux-Corbier.	Corrèze.	A deux enfants idiots.
26	Duffort.	8	Chevilly.	Seine.	"
27	Fontaine.	8	Fourdrain.	Aisne.	A sa vieille mère à sa charge.
28	Paquis.	8	Haudrecy.	Ardennes.	"
29	Gobert.	8	Saint-Léger-en-Bray.	Oise.	A les parents de son mari et un enfant infirme.
30	François	8	Grand-Rullecourt.	Pas-de-Calais.	"
31	Péchena.	8	Amiens.	Somme.	"
32	Sauvage.	7	Paris.	Seine.	"
33	Lauf.	7	Id.	Id.	"
34	Bouan.	7	Id.	Id.	"
35	Burlon.	7	Mende.	Lozère.	A son père et sa mère malade à sa charge.
36	Bertrand.	7	Fulletin.	Id.	"
37	Michel.	7	Lambesc.	Bouches-du-Rhône.	Soigne sa vieille mère.
38	Mécreant.	7	Champcenest.	Seine-et-Marne.	"
39	Maugis.	7	Saint-Aubin.	Seine-Inférieure.	"
40	Benazet.	7	Saint-Hilaire.	Tarn-et-Garonne.	A ses parents à sa charge.
41	Angibault.	7	St-Germain-en-Laye.	Seine-et-Oise.	"
42	Bourgeois.	7	Châtillon.	Côte-d'Or.	"
43	Sédille.	7	Beaumont-les-Autels.	Eure-et-Loir.	"

NUMÉROS DE CLASSEMENT.	NOMS des VEUVES.	NOMBRE D'ENFANTS.	LIEUX de DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	OBSERVATIONS.
44	Delassis	7	Limoges.	Haute-Vienne.	A sa mère avec elle.
45	Debord	7	Id.	Id.	»
46	Frachet	7	Id.	Id.	»
47	Masset	7	Suresnes.	Seine.	»
48	Faulconnier . . .	7	Moulins.	Allier.	»
49	Vidu	7	Créménil.	Orne.	»
50	Trimouillet . . .	7	Orléans.	Loiret.	»
51	Herbin	7	Oignies.	Pas-de-Calais.	»
52	Calai	7	Fréchet-Cazaux.	Hautes-Pyrénées.	»
53	Cazenave	7	Bayonne.	Basses-Pyrénées.	»
54	Dirof	6	Paris.	Seine.	»
55	Dupuy	6	Id.	Id.	»
56	Velghe	6	Id.	Id.	»
57	Barré	6	Id.	Id.	A recueilli un neveu orphelin.
58	Guihéry	6	Id.	Id.	»
59	Jacquemart . . .	6	Id.	Id.	»
60	Petit	6	Id.	Id.	»
61	Français	6	Pont-les-Bonfays.	Vosges.	»
62	Lespagnol	6	Auverse.	Maine-et-Loire.	»
63	Duchemin	6	Grivillers.	Somme.	»
64	Boutrel	5	Les Andelys.	Eure.	A sa mère à sa charge.
65	Cabon	6	Brest.	Finistère.	»
66	Simon	6	Penfeld.	Id.	»
67	Gourvest	6	Brest.	Id.	»
68	Jaffremon	6	Lambezellec.	Id.	»
69	Morin	6	Châtillon.	Seine.	»
70	Désaty	6	Couches-les-Mines.	Saône-et-Loire.	A deux enfants sourds-muets.
71	Lemaire	6	Charenton.	Seine.	»
72	Bussiére	6	Saint-Maur.	Id.	»
73	Tourrier	6	Montluçon.	Allier.	»
74	Bulot	6	Payns.	Aube.	»
75	Bourgeois	6	Macquigny.	Aisne.	A sa vieille mère à sa charge.
76	Tarriet	6	Montmirey.	Jura.	»
77	Boutillier	6	Carvin.	Pas-de-Calais.	»
2° Sur les 2000 francs légués par M^{me} BERGERON pour la même œuvre.					
78	Déliat	6	Vauriat.	Puy-de-Dôme.	»
79	Collas	6	Vaite.	Haute-Saône.	»
80	Martinel	6	Saint-Georges-d'Hurtières.	Savoie.	»
81	Machat	5	La Grimaudière.	Vienne.	A deux enfants infirmes et un idiot.
82	Lacour	5	Biziat.	Ain.	»
83	Leroy	5	Charmes.	Aisne.	»
84	Dupont	5	La Couvertoirade.	Aveyron.	A élevé un fils de son mari et a sa mère à sa charge.
85	Fournier	4	Douchy-les-Ayettes.	Pas-de-Calais.	»
86	Bertrand	8	Nances.	Savoie.	»
87	Sorel	5		Ille-et-Vilaine.	»
3° Sur la Fondation GASNE					
88	Christophe	7	Charleville.	Ardennes.	Le mari était employé au chemin de fer de l'Est.
89	Fossé	10	Origny.	Aisne.	A en outre recueilli une petite nièce de 5 ans. Le mari était chef cantonnier.

PRÉCIS DES FONDATIONS CARNOT ET GASNE

FONDATION CARNOT

Madame Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1892, à la charge par l'Académie de remettre, le vingt-quatre juin de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs chacun à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Madame Carnot ayant, par son testament en date du 5 août 1898, légué ses diamants pour être vendus au profit de la fondation, le produit de cette vente a permis la création de dix-huit nouveaux secours, ce qui porte à *soixante-treize* le nombre de secours de *deux cents francs chacun* à décerner annuellement.

FONDATION GASNE

Madame Gasne a légué une somme de *vingt-cinq mille francs* pour que les intérêts dont elle sera annuellement

productive soient distribués en secours à *des veuves sans ressources et chargées d'enfants*, afin de permettre de donner plus d'extention à l'œuvre de Madame Carnot qui ne vise que les veuves d'ouvriers industriels ou agricoles.

Ces vingt-cinq mille francs produisent un revenu annuel de 757 francs et permettent de donner tantôt trois, tantôt quatre secours de deux cents francs.

CONDITIONS POUR OBTENIR LE SECOURS

Les demandes devront être parvenues au Secrétariat de l'Institut, au plus tard le 31 décembre; la commission d'examen se réunissant au mois de janvier.

Elles peuvent être adressées, après légalisation des signatures, soit aux préfets des départements, soit directement au Secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

- 1° Nom, prénoms, âge, profession, domicile de la veuve;
- 2° Profession du mari et date de sa mort;
- 3° Noms, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants;
- 4° Attestations des autorités locales et personnes autorisées, sur la situation matérielle et morale de la famille et ses mérites particuliers.

NOTA. — Aux termes de la donation, les secours sont exclusivement réservés AUX VEUVES D'OUVRIERS CHARGÉES D'ENFANTS.

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

LES VEUVES QUI AURONT OBTENU UN SECOURS NE POURRONT PLUS EN OBTENIR LES ANNÉES SUIVANTES.

(On trouvera au Secrétariat les formules, établies comme suit, des notices à fournir l'appui des demandes.)

VEUVE

Nom et Prénoms
 Age
 Profession
 Domicile
 État de santé
 Salaire
 Autres ressources, Secours, Pensions.
 Charges diverses.
 Parents recueillis ou secourus
 Montant du loyer
 Dettes

RÉPONSE

.....

MARI

Nom et Prénoms
 Le mari était-il ouvrier, de quel métier ?
 Date du décès.
 Circonstances du décès (maladie ou accident).

.....

NOMS des ENFANTS.	GARÇONS.	FILLES.	AGE.	PROFESSION.	SALAIRE.	INFIRMITÉS.	VIVANT.	
							chez ses parents.	en dehors.
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

Renseignements divers et Observations de nature à faire connaître en détail la situation matérielle et morale de la famille, et les faits méritoires concernant soit le défunt, soit la veuve, et attestés par les autorités locales ou personnes autorisées.